Udaf
Yvelines
UNIS POUR LES FAMILLES

2025

Rapport d'activité

© Crédit Photo : mieke-campbell-unsplash

SOMMAIRE

4 Le mot du président

5 Le mot de la directrice générale

6 Chiffres clés

7 Temps forts de l'année

9 **1 • Présentation de l'UDAF des Yvelines**

10 Qui sommes-nous ?

11 Nos missions

12 Nos valeurs

13 Champs d'action

19 **2 • L'activité des services en 2025**

20 L'équipe

21 Les activités de soutien à la parentalité
- Les webinaires de soutien à la parentalité
- Médaille de l'enfance et des familles
- Opération « Cinéma en famille » à Noël
- La coordination du réseau ParentalY

27 Lire et faire lire

28 Inclusion numérique

30 Point Conseil Budget

32 Service de protection juridique des majeurs

35 Information et soutien des tuteurs familiaux

38 Service d'aide à la gestion du budget familial
- Le suivi éducatif et budgétaire
- Impact de la mesure de MJAGBF

Le mot du président

L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique particulière pour notre réseau UNAF, UDAF, URAF, qui **célèbre ses 80 ans**. Cet anniversaire constitue un fil conducteur de notre action, rappelant la constance de notre engagement au service des familles.

Comme chaque année, notre activité a été guidée par une priorité : **défendre les intérêts moraux et matériels des familles** yvelinoises, ainsi que de nos usagers accompagnés dans le cadre de la protection juridique des majeurs ou de l'aide à la gestion du budget familial.

Grâce à nos **47 associations adhérentes**, nous avons consolidé notre rôle d'acteur reconnu et représentatif au sein des instances départementales et auprès de nos partenaires. Je pense notamment à la Caisse d'allocations familiales des Yvelines, où nous siégeons avec huit administrateurs, ainsi qu'à la CPAM, où nous sommes représentés par deux administrateurs.

L'année 2025 a été, une nouvelle fois, particulièrement soutenue dans nos activités de **Protection Juridique des Majeurs** et d'aide à la gestion du budget familial. Je tiens à saluer le rôle essentiel de l'ensemble de nos équipes – mandataires, délégués, assistants et fonctions supports – qui œuvrent quotidiennement avec professionnalisme pour accompagner nos usagers et répondre à leurs besoins.

Sur le plan associatif, les équipes sont restées fortement mobilisées autour de nombreuses actions. Je souhaite notamment souligner le développement des dispositifs Point Conseil Budget et Inclusion numérique, dont l'activité a progressé en 2025. Si je me réjouis de l'aide apportée aux familles à travers ces dispositifs, cette augmentation témoigne également des difficultés croissantes auxquelles certaines d'entre elles sont confrontées dans leur vie quotidienne.

L'année 2026 sera une étape importante pour notre institution, avec le renouvellement de nos représentations au sein de nombreuses instances, notamment dans les CCAS et les établissements de santé. L'engagement de nos associations adhérentes sera plus que jamais déterminant pour assurer la continuité de notre présence et de notre action.

Plus que jamais, affirmons notre engagement collectif à travers notre signature :
« Unis pour les familles ».

Amicalement,
Jean-Marc Pavani
Président

Le mot de la directrice générale

L'année 2025 a été marquée par un temps fort interne majeur : la réalisation de **travaux dans nos locaux et le déménagement des équipes**. Ce chantier d'ampleur a représenté un véritable défi organisationnel et a nécessité l'implication de tous, dans un esprit de coopération et d'adaptation. Je tiens à remercier l'ensemble des équipes pour leur mobilisation et leur patience durant cette période. Ces évolutions nous permettent aujourd'hui d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux publics que nous accompagnons, ainsi qu'un cadre de travail plus adapté pour nos professionnels.

Au-delà de ces transformations, et dans un contexte social marqué par des besoins croissants d'accompagnement, l'UDAF des Yvelines a poursuivi son engagement en restant fidèle à ses missions : a**ccompagner, soutenir, représenter et défendre les familles dans toute leur diversité**.

Je tiens, à travers ces quelques lignes, à saluer très chaleureusement l'implication de l'ensemble des salariés et des bénévoles qui font vivre quotidiennement notre institution. Par leur **expertise**, leur **disponibilité** et leur **sens du service**, ils contribuent à faire de l'UDAF des Yvelines un acteur reconnu, au plus près des besoins des familles. Leur engagement constitue le socle de la qualité des accompagnements proposés et de la confiance accordée par nos partenaires et les publics que nous accompagnons.

Notre force réside également dans la complémentarité entre professionnels et bénévoles, tous réunis autour de valeurs communes de respect, d'écoute et de solidarité. Je forme le vœu que cette dynamique collective se poursuive en 2026, avec la même **exigence**, la même **énergie** et le même sens de l'**intérêt général**.

Karine Chantemargue
Directrice Générale

Chiffres clés

300
bénévoles
Lire et Faire Lire

7 051
familles
représentées

160
représentants
dans
155 instances
du département

47
associations
familiales adhérentes

1 354
mesures judiciaires

62
salariés

76 218
appels

Temps forts de l'année

23 janvier
Exposition DEROUBAIX pour les bénévoles Lire & Faire Lire à la Bibliothèque Richelieu à Paris

28 février
Rdv Président / Association Familiale Catholique du Mantois

27 mars
Participation à la Semaine de l'Éducation financière organisée par la Banque de France (PCB)

28 mars
Participation au Forum des aidants à Fontenay-le-Fleury (ISTF)

10 avril
Webinaire « Le harcèlement scolaire »
Webinaire « parentalité »

11 juin
Assemblée Générale de l'UDAF des Yvelines

3 octobre
Matinée des Associations Familiales adhérentes de l'UDAF des Yvelines

15 octobre
Rencontre avec Bernard TRANCHAND et Guillemette LENEVEU, Président et Directrice générale de l'UNAF

4 novembre 2025
Participation au Forum des associations de la Clinique de la Porte Verte

16 décembre
Signature du schéma départemental des services aux familles et de l'animation de la vie sociale des Yvelines

3 décembre
Rencontre d'intégration des nouveaux Représentants des Commissions des Usagers en Établissements de santé

18 novembre
Rencontre départementale des acteurs de la parentalité du Réseau ParentalY

28 novembre
Webinaire :
« L'éducation bienveillante, ça suffit ! »

1• Présentation de l'UDAF des Yvelines

Qui sommes-nous ?

L'UDAF des Yvelines est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, créée en 1967. Son fonctionnement et sa composition sont régis par le Code de l'Action Sociale et des Familles, qui lui a confié le rôle de représenter et défendre les intérêts de toutes les familles auprès des pouvoirs publics. Elle regroupe aujourd'hui 47 associations familiales adhérentes représentant près de 7 000 familles sur l'ensemble du département. Ces associations, de taille et de nature variées, partagent un même engagement en faveur de la promotion de la vie familiale.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de **21 administrateurs** élus ou désignés par les Associations Familiales adhérentes lors de l'Assemblée Générale. Il nomme un **Président** qui assure la fonction exécutive dans le cadre d'un mandat de 2 ans. Le président s'entoure d'un bureau nommé par ce dernier et validé par le Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'administration, du Bureau et le Président sont **tous des bénévoles membres des associations familiales adhérentes**. Le Président nomme un directeur, salarié de l'Association, qui a la charge de la gestion quotidienne.

À l'UDAF des Yvelines, nous sommes entièrement guidés par l'intérêt des familles de notre département. Elles sont au cœur de toutes nos préoccupations. Grâce à son réseau d'associations familiales, **depuis plus de 50 ans**, notre institution s'engage jour après jour au service de toutes les familles des Yvelines. Nous les accueillons et les représentons au sein de notre réseau d'experts et d'associations familiales que nous soutenons, fédérons et animons.

Le conseil d'administration

- **MEMBRES DU BUREAU**
  - **Président**
  - Jean-Marc PAVANI
  - **Vice-Président**
  - Luc FLICHY
  - **Trésorier**
  - Pierre DULAU
  - **Secrétaire**
  - Armelle PÉRICARD
  - François-Marie DUTHOIT
  - Denis ESPAGNO
  - Annick GODARD
  - Maryvonne THYSS
- **ADMINISTRATEURS**
  - Béatrice BEYLIER
  - Catherine BROUARD
  - Ségolène CAILLET
  - Daniel CHAZARAIN
  - Bruno DUTHOIT
  - Éric FORTUIT
  - Hervé GAMBERT
  - Fatima SAADAN
  - Chantal JANNET
  - Jean François LESIGNE
  - Élisabeth LIMAN
  - Jean-Paul MAYANT
  - Isabelle RAMAIN

Nos missions

→ **Donner un avis aux pouvoirs publics** sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

→ **Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics** l'ensemble des familles et, notamment désigner ou proposer les représentants des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'État, le département et la commune.

→ **Gérer tout service d'intérêt familial** dont les pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge.

→ **Exercer devant toutes les juridictions,** l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles.

Article L 211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La liste des associations adhérentes

Nos valeurs

→ Respect

L'UDAF des Yvelines est attachée à apporter à chacun, **quelles que soient ses conditions de vie**, la considération nécessaire. Ce respect mutuel favorise l'accueil des personnes et les échanges entre tous les acteurs.

→ Écoute

Les membres de l'UDAF des Yvelines s'attachent à se **donner le temps nécessaire** pour prendre en compte toute situation familiale ou tout besoin exprimé sur le terrain. Une écoute soutenue conforte légitimité, et représentativité. Elle permet de mieux répondre aux besoins des personnes.

→ Solidarité

L'UDAF des Yvelines s'attache à faire vivre un réseau dans lequel, associations familiales, **bénévoles et salariés s'engagent dans des actions communes** en faveur du projet des familles, ainsi que des personnes accompagnées. Cette cohésion favorise l'union de toutes les forces familiales représentées, ainsi que l'efficacité des services.

> **Nous sommes entièrement guidés par l'intérêt des familles yvelinoises.**
>
> **Elles sont au cœur de toutes nos préoccupations.**

RAPPORT ANNUEL 2025 12

Champs d'action

1. DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

Le développement associatif au cœur de la mission de l'UDAF des Yvelines

L'UDAF des Yvelines place le développement associatif au cœur de sa mission au service des familles. Elle s'appuie sur un réseau d'associations familiales pour représenter les familles, défendre leurs intérêts et **répondre concrètement à leurs besoins**, dans toute leur diversité.

Dans un contexte marqué par des évolutions importantes des réalités familiales et par une fragilisation croissante du monde associatif (vieillissement des bénévoles, difficultés de renouvellement, baisse de l'engagement), l'UDAF des Yvelines agit pour préserver, renforcer et développer un tissu associatif familial solide et vivant. Ce réseau constitue **un levier essentiel pour maintenir une action familiale de proximité**, adaptée aux enjeux sociaux, économiques et éducatifs du territoire.

La mission de développement associatif de l'UDAF des Yvelines vise à la fois à sécuriser le réseau existant et à l'enrichir de nouvelles associations partageant les valeurs familiales. Elle repose sur une démarche structurée qui comprend l'**identification** de nouveaux acteurs, l'**accueil** et l'**intégration** des associations adhérentes, l'**animation** du réseau et l'**accompagnement** des associations dans leurs projets et leurs difficultés.

Par cette action, l'UDAF des Yvelines cherche à créer une **dynamique collective**, à favoriser les coopérations et à valoriser les initiatives locales, afin de renforcer l'impact des associations au bénéfice des familles yvelinoises.

Rendez-vous Président

15 janvier
Association Familiale Protestante Espérance

18 février
Association « Les maltraitances, moi j'en parle » (visio)

28 février
Association Familiale Catholique du Mantois

4 mars
Association Défense des Familles et de l'individu victimes de secte

2 avril
Association Ensemble Inter Associatif Pour l'Inter Culturel

30 juillet
Association Confédération Syndicale des Familles de Sartrouville

30 octobre
Association AJC Lutte pour les droits des victimes de violences morales dans la sphère privée

En 2025, **le président de l'association a rencontré 7 associations familiales.** Parmi elles l'association ADFI (Association de Défense des Familles et de l'Individu victime de secte) qui a adhéré à l'UDAF des Yvelines le 6 mars 2025.

• Rencontre avec Bernard TRANCHAND et Guillemette LENEUVEU

Le 15 octobre, l'Udaf des Yvelines a eu le plaisir d'accueillir le Président et la Directrice générale de l'UNAF. Cela a été l'occasion d'échanges fructueux autour des activités de l'UDAF qui soulignent **la force du réseau UNAF-UDAF**.

• Matinée des Associations familiales adhérentes de l'UDAF des Yvelines – 2e édition

Le 3 octobre 2025, l'UDAF des Yvelines a organisé la deuxième édition de la matinée dédiée à ses associations familiales adhérentes, à la Ferme du Manet.

Cet événement a rassemblé 21 associations, venues partager un temps d'échange et de convivialité.

Cette rencontre a permis de favoriser une meilleure **interconnaissance entre les structures**, de valoriser la diversité de leurs actions et de renforcer les liens au sein du réseau. Les échanges, riches et constructifs, ont contribué à faire émerger de nouvelles perspectives de collaboration.

2. REPRÉSENTATIONS FAMILIALES

La mission de représentation des familles auprès des pouvoirs publics est confiée **depuis 1945** aux unions d'associations familiales par l'État. Les représentants familiaux, des bénévoles désignés par l'UDAF des Yvelines, siègent dans les instances du département pour représenter et défendre les intérêts des familles Yvelinoises. Ils portent la voix de toutes les familles et prennent des décisions qui contribuent à **améliorer le quotidien des familles**.

160 Représentants familiaux siègent dans 155 instances couvrant l'ensemble des domaines du champ familial.

Prestations et droits des familles	**Parentalité – Enfance – Éducation**	**Logement – Environnement – Transport**
Santé – Handicap – Autonomie	**Cohésion sociale – Vulnérabilité**	**Consommation – Budget – Économie**

Principales représentations :

- **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**
- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)**
- **Les Commissions Des Usagers des établissements de santé (CDU)**
- **Les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Actions Sociale (CCAS/CIAS)**
- **Préfecture des Yvelines**
  - Commission Développement Aménagement commerciaux
  - Groupe commerce
- **Conseil départemental d'accès aux droits (CDAD)**

Tout au long de l'année, l'UDAF anime et soutien son réseau de bénévoles qui assurent les représentations familiales dans les diverses instances départementales. L'année 2025 a été particulièrement ponctuée par le renouvellement des mandats des représentants au sein des Commissions des usagers dans les établissements de santé agréés auprès de l'Agence Régionale de Santé (hôpitaux, cliniques, résidences…).

• Campagne de renouvellement des mandats des représentants au sein des Commissions des usagers

Au 31 décembre 2025, les représentants dans les Commissions des usagers des établissements de santé sont 27. Ils occupent 36 postes de représentations au sein des Commissions des usagers de **27 établissements de santé**.

• Forum des associations de l'Hôpital de la Porte Verte

Le 4 novembre, l'UDAF des Yvelines a participé au Forum des associations de l'Hôpital de la Porte Verte. Ce temps d'échanges a permis de **rencontrer les médecins, les diététiciens, les professionnels, les bénévoles, les familles**, pour rappeler le rôle du représentant des usagers : être à l'écoute, informer et représenter les patients et leurs familles.

• Rencontre d'intégration des représentants des Commissions des usagers

Le 3 décembre, la rencontre d'intégration des représentants des Commissions des usagers (RU) a été organisée pour échanger autour de leur mission et des ressources mises à leur disposition. Dominique SECHET, Administrateur de France Assos Santé, est intervenu sur le thème : **« Être un Représentant des usagers aujourd'hui »** et a mis en lumière l'évolution du rôle de Représentants des usagers et ses champs d'actions.

- **Lancement de la page « Défendre les familles » sur le site internet de l'UDAF des Yvelines**

À l'appui de témoignages, cette nouvelle page présente la mission de représentant familial et les champs d'interventions des UDAF dans ce domaine.

Marie-Béatrice de Javel
Représentante des usagers à l'Hôpital de la Porte Verte

Témoignage/Paroles d'une représentante des usagers

La mission de Représentant(e) des usagers est passionnante. Ils assurent la représentation des patients et de leurs proches auprès de la direction administrative et médicale de l'établissement.

Ils siègent à la Commission des usagers, participent au traitement des plaintes et élaborent le Projet des usagers. Ils réalisent des enquêtes ponctuelles auprès des patients. Ils sont présents dans l'hôpital pour se faire connaître des usagers afin de défendre leurs droits, les informer, les accompagner dans leurs démarches et faire remonter leurs réclamations aux professionnels. Ils sont aussi en contact avec les familles, les soignants et les responsables de la qualité de l'hôpital. Ils organisent des événements comme le Forum des associations, ainsi que des rencontres entre les bénévoles des associations présentes au sein de l'hôpital afin de créer du lien et de les faire connaître davantage auprès du personnel soignant.

J'ai assuré cette mission pendant de nombreuses années avec beaucoup de satisfaction.

2• L’activité des services en 2025

L'équipe

ORGANIGRAMME
Union départementale
des associations familiales des Yvelines

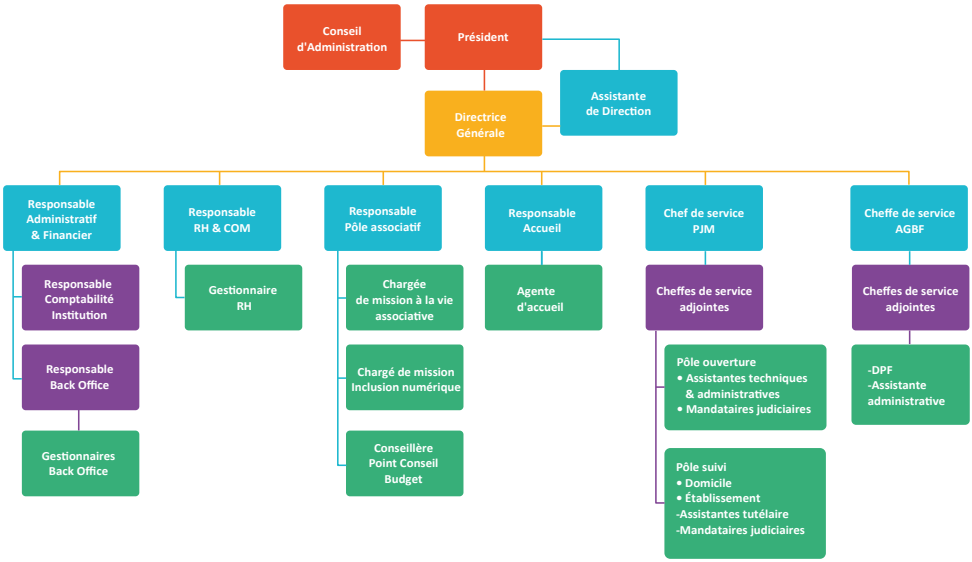

Au 31 décembre 2025 : l'équipe est composée de 62 professionnels qualifiés aux compétences pluridisciplinaires. La complémentarité des expertises permet une approche globale et coordonnée des accompagnements. Elle est mobilisée au service des familles et des usagers, dans le respect de leurs droits, de leurs besoins et de leurs projets de vie.

Ratio homme femme : 7 hommes / 55 femmes

Les activités de soutien à la parentalité

LES ACTIONS EN COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHÉRENTES

Dans le cadre de ses actions en faveur de la parentalité, l'UDAF s'appuie sur des partenariats étroits avec les associations familiales adhérentes.

Chaque début d'année, un appel à collaboration est lancé afin d'identifier et de soutenir des projets portés par le réseau associatif. Les actions retenues sont ensuite mises en œuvre conjointement, dans une logique de co-construction et de complémentarité des compétences.

Association *Second Souffle*

Ce projet visait à recréer un espace de dialogue et de compréhension mutuelle au sein des familles, favorisant les échanges entre parents et enfants, jeunes et adultes. À travers des ateliers culinaires, la cuisine devient un support convivial permettant de faire émerger les histoires familiales, les transmissions, les identités et les parcours de chacun. Cette action a offert aux familles un cadre propice à l'expression, au partage et au renforcement des liens.

Association CSF de Sartrouville

Une sortie familiale de fin d'année a été organisée à destination des familles des quartiers relevant de la politique de la ville, afin de favoriser l'accès aux loisirs et de rompre l'isolement. Ce temps collectif a permis aux familles de vivre une expérience culturelle partagée, en dehors de leur cadre de vie habituel, renforçant ainsi les liens sociaux et familiaux.

Association Familiale Les Clayes-sous-Bois

Un débat théâtral intitulé *Foule Sentimentale* a été proposé autour de la prévention de la santé mentale au sein de la cellule familiale. À travers un support culturel et participatif, cette action a permis de sensibiliser les familles à ces enjeux et de susciter échanges et réflexions dans un cadre accessible et interactif.

LES WEBINAIRES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Des webinaires thématiques ont été proposés afin d'accompagner les parents dans leurs questionnements et de leur apporter des repères sur des sujets en lien avec la parentalité.

Ce format à distance, désormais bien identifié par les familles, permet de faciliter l'accès à des contenus ressources tout en s'adaptant aux contraintes de disponibilité.

En 2025, trois webinaires ont été organisés autour de thématiques majeures.

10 avril 2025

Le harcèlement scolaire : mieux identifier pour mieux agir en tant que parents

Ce webinaire a permis de mieux comprendre les mécanismes du harcèlement scolaire et d'identifier des leviers d'action à la disposition des parents. Une attention particulière a été portée à l'écoute de l'enfant et à la construction d'une relation de confiance, favorisant le repérage des situations et l'accompagnement au quotidien.

Ce temps a réuni 172 participants.

9 juin 2025

Comment accompagner mon adolescent : entre besoin de limites et désir de liberté

Ce webinaire a proposé des repères pour mieux comprendre les enjeux de l'adolescence et trouver un équilibre entre cadre, confiance et autonomie. Des pistes concrètes ont été partagées afin de favoriser une communication apaisée, poser un cadre sécurisant et accompagner les jeunes avec davantage de sérénité.

Il a rassemblé 288 participants.

28 novembre 2025

L'éducation bienveillante, ça suffit !

Ce temps d'information et de réflexion a permis d'interroger l'équilibre entre bienveillance et fermeté dans l'éducation. Des repères éducatifs ont été proposés afin d'aider les parents et éducateurs à poser des limites claires sans fragiliser la relation avec l'enfant, et à agir avec davantage de confiance.

Ce webinaire a réuni 360 participants.

MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

La médaille de l'enfance et des familles distingue des personnes engagées dans l'éducation et l'accompagnement des enfants, en reconnaissance de leur investissement, de leur dévouement et de la qualité des soins apportés. Depuis février 2022, cette distinction peut également être attribuée à des bénévoles et des professionnels œuvrant auprès des familles ou dans le champ de la protection de l'enfance. Les UDAF en assurent l'instruction et l'accompagnement au niveau local.

Dans les Yvelines, en 2025, **59 dossiers** ont été déposés, dont **57 ont été validés par la préfecture**, concernant **46 femmes et 11 hommes.**

Ces dossiers ont été portés par **13 communes du territoire,** témoignant de l'ancrage local de cette démarche de reconnaissance et de la mobilisation des acteurs municipaux en faveur de la valorisation de l'engagement familial et associatif.

COMMUNES REPRÉSENTÉES	
MORAINVILLIERS BURES	LA CELLE SAINT CLOUD
CHATOU	VERSAILLES
SAINT CYR L'ECOLE	RAMBOUILLET
BOUGIVAL	MONTFORT L'AMAURY
LE CHESNAY ROCQUENCOURT	MAISONS LAFFITTE
SAINT GERMAIN EN LAYE	TRAPPES
ORGERUS	

OPÉRATION « CINÉMA EN FAMILLE » À NOËL

L'opération **« Cinéma de Noël en famille »** a pour vocation de permettre aux familles d'accéder à un temps de loisirs partagés à l'occasion des fêtes de fin d'année. En **favorisant des sorties culturelles accessibles**, cette action contribue à renforcer le lien familial et à offrir aux parents et aux enfants un moment convivial et fédérateur.

Afin de faciliter l'accès à ce temps de loisirs, des places de cinéma sont proposées dans différents établissements, notamment au sein des réseaux UGC et CGR.

En 2025, cette opération a bénéficié **à 17 associations familiales**, représentant 425 places, auxquelles se sont ajoutées **100 places attribuées aux familles accompagnées dans le cadre du service AGBF.**

LA COORDINATION DU RÉSEAU PARENTALY

Le Fonds National de Parentalité (FNP) est un dispositif national porté par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Il vise à soutenir et développer les actions de soutien à la parentalité sur l'ensemble du territoire français, en favorisant la coopération entre les acteurs locaux.

En 2025, la CAF des Yvelines a confié l'animation du dispositif départemental à l'UDAF des Yvelines, avec les objectifs suivants :

- **Favoriser la mise en réseau et les échanges entre professionnels du soutien à la parentalité,**
- **Recenser et diffuser les bonnes pratiques locales,**
- **Soutenir les structures dans le montage de leurs projets (appels à projets),**
- **Animer une dynamique départementale autour de la parentalité,**
- **Organiser des rencontres et événements fédérateurs.**

→ Bilan des actions réalisées en 2025

Une nouvelle identité pour le réseau parentalité des Yvelines

Pour **faciliter la lisibilité de ce dispositif** par les membres comme les partenaires, il a été décidé de créer une identité propre à ce réseau. Un nouveau nom a été imaginé : ParentalY. Une nouvelle identité graphique a été soumise à l'ensemble des membres qui a retenu un nouveau logo.

Recueil des besoins des acteurs du soutien à la parentalité des Yvelines

Une enquête en ligne via le logiciel Ageval a été menée entre le 31 juillet et le 27 août 2025. Elle a recueilli des réponses de 44 structures, soit 59 % des membres du réseau. Elle visait à établir une photographie des profils des membres du réseau et de leurs attentes.

Les résultats de l'enquête révèlent :

- Une grande diversité de structures : communes, associations, centres sociaux, services petite enfance, maisons de la famille, LAEP, etc. Les structures sont principalement spécialisées autour de la petite enfance (51,2 %), mais 51,2 % également se positionnent dans la catégorie « Autre », signifiant qu'elles interviennent sur l'ensemble du cycle familial (famille, soutien parental, intergénérationnel, etc.). 34,9 % travaillent spécifiquement sur l'adolescence.

- Une forte demande d'informations/formations (90,7 %), d'échange de bonnes pratiques (88,4 %), de rencontres entre pairs (74,4 %) et d'accompagnement lors des appels à projets (60,5 %).

Rencontres en visioconférence (septembre – novembre 2025)

Entre septembre et novembre 2025, trois rencontres ont été organisées en distanciel pour permettre la mise en réseau des membres de ParentalY.

Chaque session incluait un tour de table pour se présenter, un travail commun sur la définition de la parentalité (nuage de mots) et un temps de partage d'expériences (23 structures participantes).

Rencontres et visites sur le terrain

6 rencontres en visite sur site ont été effectuées auprès des structures membres, complétées par des échanges individuels par mail et téléphone.

Des rendez-vous réguliers ont également été assurés avec la référente coordination parentalité de la CAF (Cécile David) : 7 temps d'échanges.

Rencontre départementale du 18 novembre 2025

La rencontre départementale 2025 s'est tenue le 18 novembre 2025 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles de 9h30 à 16h00. L'événement a réuni 23 mem-bres du réseau.

Organisé en deux temps, les participants ont pu en matinée bénéficier d'une présentation de l'Observatoire des Familles réalisé en 2024 par le réseau des UDAF en France sur le thème « Être parent aujourd'hui : quelles réalités, quels besoins, quelles pistes pour demain ? ».

Dans l'après-midi, les échanges se sont poursuivis sous forme d'ateliers autour du thème Comment attirer des parents éloignés de nos offres » et : « Bilan des actions FNP – Difficultés, impacts »

Lire et faire lire

Lire et faire lire est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle, appelant les bénévoles de plus de 50 ans à partager avec les enfants le plaisir de la lecture. Le lecteur bénévole a pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte.

Ce programme, créé en 1999 à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin est porté par l'UNAF et la Ligue de l'enseignement. Mis en place dans le département depuis 2000, l'UDAF des Yvelines anime aujourd'hui un réseau de 300 bénévoles qui interviennent dans 187 structures (crèches, écoles, collèges dans 42 communes.

L'étude d'impact réalisée en 2022 montre l'impact significatif sur le bien-être et l'éveil des enfants, en favorisant le plaisir de la lecture et en stimulant durablement leur imaginaire.

En 2025, 10 000 enfants ont bénéficié de séances de lectures.

→ L'animation du réseau de bénévoles LFL

Tout au long de l'année, l'UDAF des Yvelines s'attache à enrichir les bénévoles Lire & Faire Lire pour faciliter leurs interventions auprès des enfants.

Ainsi en 2025, des **journées de formations initiales** sont organisées pour les nouveaux bénévoles. Cela leur permet de découvrir le dispositif et les règles pour la pratique de la lecture à haute voix. Ces formations ont été complétées par **différentes animations ou visites guidées** telles que :

- **23 janvier**
Visite de l'exposition
Deroubaix à la BNF de Paris.
(25 bénévoles)

- **6 février**
Formation sur les auteurs belges
par Françoise Beauchamps.
(24 bénévoles)

- **Samedi 11 octobre à 11h**
« 25 ans : 25 minutes
de lecture » partout en France.
Dans les Yvelines, une séance
à Poissy dans un magasin pour
enfants.

- **6 juin**
Promenade contée avec
Clotilde Lebas au Musée d'Art
moderne de Paris.

- **24 septembre**
Visite de l'exposition
Gébé à la BNF de Paris
(25 bénévoles)

- **1er décembre**
Salon du livre jeunesse
de Montreuil
(20 bénévoles)

- **15 décembre**
Formation « 3 heures,
3 autrices » par Clotilde Lebas
(20 bénévoles)

- **23 décembre**
Visite de l'exposition
Colette à la BNF de Paris
(25 bénévoles)

Inclusion numérique

Dans un contexte de dématérialisation croissante des démarches administratives et d'accès aux droits, l'UDAF des Yvelines a développé une activité d'accompagnement à l'inclusion numérique **à destination de ses publics les plus vulnérables**. Cette action s'inscrit pleinement dans les missions de soutien à l'autonomie et de sécurisation des parcours des personnes accompagnées, notamment dans le cadre des mesures de protection juridique.

L'objectif principal du service est de favoriser le maintien, voire le développement, de l'**autonomie numérique des usagers**, en tenant compte à la fois de leur situation juridique (tutelle, curatelle) et de leurs capacités individuelles. Cet accompagnement vise à permettre aux personnes de **rester actrices de leurs démarches quotidiennes** malgré les évolutions numériques.

Au 31 décembre 2025, **148 personnes ont bénéficié d'un accompagnement**, illustrant la montée en charge progressive du dispositif. L'activité s'est structurée autour de **192 entretiens physiques** (réalisés dans les locaux de l'UDAF des Yvelines ou au domicile des personnes), complétés par des accompagnements à distance.

Une part significative des situations nécessite un suivi dans la durée, 48 accompagnements ayant donné lieu à plusieurs **entretiens**.

→ 1.Profil des usagers

Le profil des usagers met en évidence plusieurs caractéristiques :

- Une **majorité d'hommes** (environ 62 %),
- Une population principalement âgée de **35 à 65 ans** (80 %), traduisant un besoin particulièrement marqué chez les adultes en situation de vulnérabilité sociale,
- Une faible représentation des jeunes publics et une présence plus limitée des personnes âgées de plus de 65 ans.

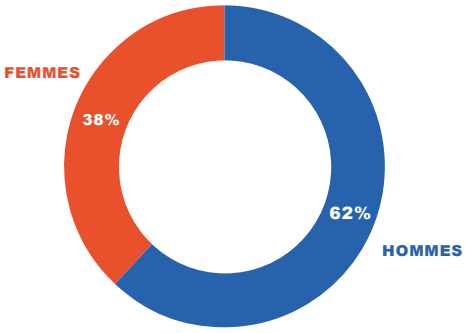

VENTILATION

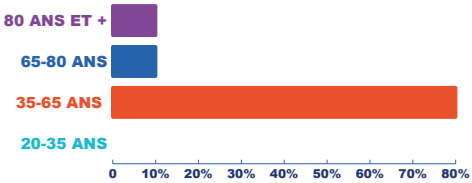

L'ensemble des usagers accompagnés est orienté en interne, principalement par le service de **protection juridique des majeurs,** ce qui souligne l'ancrage du dispositif dans les missions cœur de l'UDAF. Les bénéficiaires sont répartis sur l'ensemble du territoire des Yvelines, témoignant d'une **couverture départementale homogène**.

→ 2.Nature des demandes

L'analyse des demandes révèle des besoins variés mais fortement centrés sur les usages essentiels du numérique :

- **Prise en main** des équipements (smartphone, tablette, ordinateur),
- Accompagnement à l'**équipement** et aux **abonnements**,

- Réalisation de **démarches administratives** en ligne (impôts, logement, prestations),
- Accès aux **services de santé numériques** (Mon Espace Santé, Doctolib).

Ces interventions contribuent directement à sécuriser les parcours administratifs et à limiter les situations de rupture de droits, tout en renforçant les compétences numériques de base. L'activité d'inclusion numérique apparaît comme un levier essentiel d'accompagnement, à la croisée des enjeux sociaux, administratifs et d'accès aux droits, dont le développement constitue un **enjeu stratégique** pour les années à venir.

Point Conseil Budget

Le Point Conseil Budget (PCB) est un dispositif d'accompagnement gratuit et confidentiel, destiné à toute personne rencontrant des difficultés dans la gestion de son budget ou souhaitant être conseillée pour mieux maîtriser ses finances.

Il a pour objectif de **prévenir les situations de surendettement** et de favoriser l'autonomie budgétaire des ménages, en proposant un **accompagnement personnalisé**, adapté à chaque situation. Les interventions portent notamment sur l'analyse des ressources et des charges, la gestion des dépenses courantes, la priorisation des paiements ainsi que l'information sur les droits et dispositifs existants.

Ouvert à tous, le Point Conseil Budget constitue un **espace neutre d'écoute et de conseil**, permettant d'anticiper les difficultés financières, de trouver des solutions concrètes et d'orienter, le cas échéant, vers les partenaires compétents.

L'année 2025 marque une montée en charge significative de l'activité du Point Conseil Budget de l'UDAF des Yvelines, témoignant de la pertinence du dispositif et de son inscription croissante dans le paysage des réponses apportées aux difficultés financières des ménages.

Cette dynamique se traduit par une **progression notable** des indicateurs d'activité, avec **376 suivis réalisés** dont 146 nouveaux, ainsi qu'une augmentation marquée par rapport à 2024 : +48,6 % de suivis, +34,6 % d'entretiens et +53,8 % de personnes accompagnées.

Cette évolution reflète à la fois l'intensification des actions de communication et la reconnaissance du PCB comme dispositif de premier recours pour les publics confrontés à des fragilités budgétaires.

→ 1.Profil du public accompagné

Le profil des publics accompagnés met en évidence une grande diversité de situations. La répartition entre femmes et hommes est parfaitement équilibrée. Les bénéficiaires sont **majoritairement des adultes âgés de 25 à 60 ans**, avec une faible représentation des jeunes de moins de 25 ans.

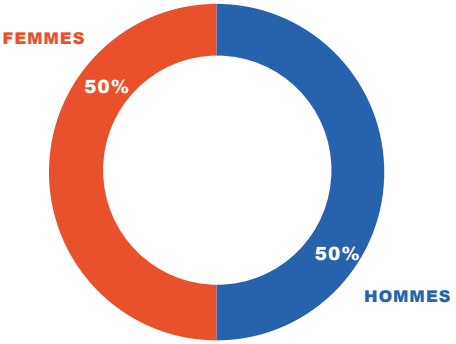

RÉPARTITION PAR GENRE

Sur le plan familial, une part importante des personnes accompagnées vit **seule**, souvent avec enfants, révélant des situations de vulnérabilité spécifiques, notamment pour les **familles monoparentales**, largement représentées.

Concernant la situation socio - professionnelle, les publics accueillis sont pour une part significative en situation d'emploi ou de recherche d'emploi (42 %), traduisant des équilibres économiques fragiles.

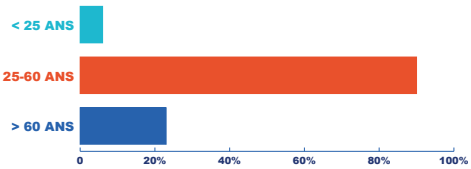

La situation budgétaire des bénéficiaires confirme la vocation du dispositif : accompagner des ménages confrontés à des tensions financières structurelles.

→ 2.Nature des accompagnements

Les interventions portent majoritairement sur des problématiques de **gestion de dettes**, de prévention du surendettement et d'accès aux droits. Les démarches engagées incluent notamment l'élaboration de dossiers de surendettement, la **négociation de plans d'apurement**, la construction de **budgets adaptés** et l'orientation vers les partenaires spécialisés.

Ces actions contribuent à sécuriser les parcours financiers et à prévenir l'aggravation des situations.

→ 3.Les actions collectives

En 2025, les conseillères PCB de l'UDAF des Yvelines ont réalisé 3 actions collectives :

- **2 actions collectives au sein de la Mission Locale de Rambouillet :**
  - **2 Juin 2025** sur le thème « sur la piste de Mathieu » pour un groupe de 7 personnes.
  - **19 Septembre 2025** sur le thème « sur la piste de Mathieu » pour un groupe de 8 personnes.
- **1 action collective au sein d'un Lycée polyvalent WEISS ACHÈRES :**
  - **6 Juin 2025** sur le thème « mon budget » pour un groupe de 25 personnes.

Ainsi, l'année 2025 confirme le rôle central du Point Conseil Budget comme outil structurant de prévention des difficultés financières, contribuant à l'**accompagnement des ménages dans la durée,** au renforcement de leur autonomie et à la sécurisation de leur situation budgétaire.

Service de protection juridique des majeurs

Le grand-âge, la maladie, le handicap, l'accident, la sénilité, les addictions par exemple, peuvent altérer les facultés d'une personne et la rendre dans l'incapacité de pourvoir seule à ses intérêts.

Dans ce contexte, le Juge saisi peut alors décider d'une mesure de protection juridique par laquelle une autre personne l'aide à protéger ses intérêts selon un mandat de justice.

À fin décembre 2025, l'UDAF des Yvelines exerçait **1 034 mesures de protection.**

→ Nature des mesures de protection

Le Juge apprécie sur la base d'un certificat médical circonstancié (CMC) établi par un médecin agréé, l'audition de la personne à protéger et le cas échéant de son entourage, le type de mesure à mettre en place en fonction du degré d'altération de ses facultés.

Priorité est donné à la famille pour exercer la mesure de protection et à défaut, un tiers tel l'UDAF des Yvelines est désigné.

Les **curatelles renforcées et les curatelles aménagées** sont majoritaires dans l'activité du service (54 %) suivies par les tutelles (41 %).

Le nombre de sauvegardes de justice est resté stable. Ce sont souvent des mesures relativement lourdes à exercer car elles répondent à des **situations d'urgence**.

Types de mesures	2024	2025
Curatelles simples	29	30
Curatelles	601	557
Tutelles + co-tutelles	464	424
Sauvegardes de justice	6	5
Subrogé tuteur/curateur	3	0
Tuteur/curateur *ad hoc*	13	18
Total	1 116	1 034

→ Suivi des usagers

En moyenne, un mandataire assure le suivi **de 56 mesures** de protection concernant des personnes majeures vivant principalement à domicile.

Le mandataire rencontre régulièrement la personne protégée afin de l'accompagner au mieux dans l'exercice de ses droits et dans ses démarches, contribuant ainsi à un **quotidien plus apaisé.**

Ces **visites** ont lieu à domicile, en établissement (EHPAD, foyers-logements, foyers d'accueil médicalisés, maisons d'accueil spécialisées), ainsi qu'en milieu pénitentiaire.

La fréquence attendue est en moyenne une par trimestre à partir de la fin de l'exercice.

L'accompagnement des usagers peut également selon les situations s'effectuer par des RDV qui ont lieu dans les locaux de l'UDAF, pour des raisons de sécurité, pour permettre des rencontres en présence de proches ou de partenaires. En 2025, **1 297 visites dans les locaux de l'UDAF** ont concerné le service PJM.

→ Audiences / auditions

Dans le cadre du suivi des majeurs protégés, les mandataires sont amenés à assurer des audiences ou auditions auprès des différentes juridictions du département.

Au cours de l'année, ils ont répondu à **582 convocations** vs 511 en 2024, soit une augmentation de 14 %.

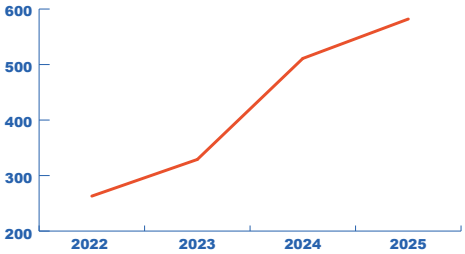

ÉVOLUTION DES CONVOCATIONS AUX AUDIENCES DE 2022 À 2025

→ Profil des majeurs protégés

- **Répartition par âge et par genre :** parmi les **1034 personnes protégées placées sous mesure de protection** en 2025, la répartition par âge et genre est assez équilibrée.

Le profil type s'est légèrement rajeuni : la tranche **40-59 ans devient la plus représentée** en 2025 (320 usagers) en progression notable (+22 %), alors qu'en 2024 la tranche 60-74 ans dominait. Les tranches supérieures à 60 ans enregistrent des baisses. Les **femmes restent très majoritaires** dans la tranche des 75 ans et plus (67 %).

- **Lieu de résidence :**
  La personne protégée est systématiquement impliquée dans les décisions qui la concernent.

Elle demeure notamment **libre de choisir son lieu de résidence.**
Article 509-2 du code civil.

Tranche d'âge	Nb d'usagers au 31/12/2025	Femmes	Hommes
-25 ans	35	16	19
25-39 ans	125	47	78
40-59 ans	320	126	194
60-74 ans	345	157	188
75 ans et +	209	139	70
Total	1 034	485	549

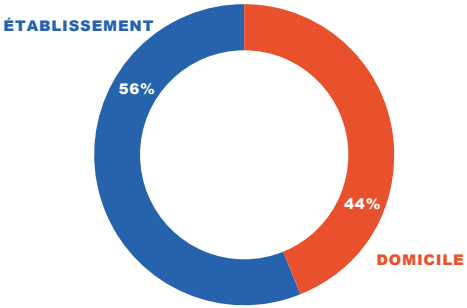

VENTILATION DES DOMICILES PAR NATURE

Le mandataire judiciaire ne peut s'opposer à sa volonté ni lui imposer un mode de vie, tout en ayant pour mission de **veiller à sa sécurité** et d'éviter qu'elle ne se mette en danger.

En comparaison avec l'exercice précédent, la proportion s'est inversée entre les usagers vivant en établissement (56 %) vs ceux résidant à domicile (44 %). dans la tranche des 75 ans et plus (67 %).

Information et soutien des tuteurs familiaux

Dans le cadre du principe de priorité familiale affirmé par la loi, une action d'information et de soutien est proposée aux tuteurs familiaux afin de sécuriser l'exercice des mesures de protection.

Des **permanences mensuelles**, assurées par des mandataires judiciaires, sont organisées dans 4 tribunaux du département (Tribunal Judiciaire de Versailles, Tribunaux de proximité de Saint-Germain, Poissy et Mantes-la-Jolie), facilitant ainsi l'accès des familles à un accompagnement spécialisé.

Cet appui, individualisé et confidentiel, intervient en amont, pendant et à l'issue de la mesure, et permet d'**éclairer les proches sur leurs droits,** obligations et démarches, dans le respect du cadre légal et dans l'intérêt des majeurs protégés.

→ Bilan de l'année 2025

En 2025, l'activité d'information et de soutien aux tuteurs familiaux s'inscrit dans une dynamique d'accroissement de l'offre de service, avec **144 permanences réalisées** (dont 43 au sein des juridictions et 99 téléphoniques), représentant **432 heures d'intervention** et **293 personnes accompagnées.**

Cette progression de l'activité (+18 %) s'accompagne d'une stabilisation du nombre de bénéficiaires, traduisant un **besoin accru d'accompagnement individualisé**.

→ Public accueilli

Le public accueilli est **majoritairement féminin** (69 %) et se compose essentiellement d'enfants, de parents ou de conjoints de la personne protégée. Les tranches d'âge les plus représentées se situent **entre 40 et 74 ans**, en cohérence avec les problématiques liées à l'accompagnement de parents âgés.

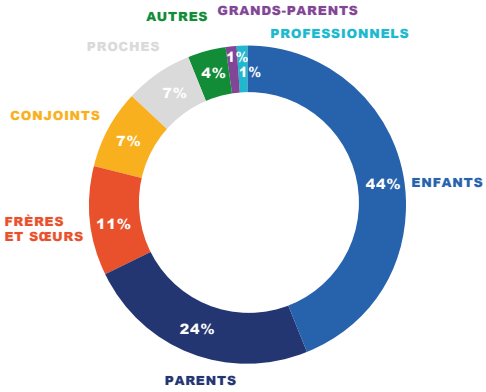

→ Nature des demandes

Les demandes portent majoritairement sur des **premières sollicitations** (61 %) mais également sur des besoins de suivi (39 %) en progression, traduisant un recours durable au dispositif pour sécuriser les pratiques. Elles interviennent principalement **après la mise en place d'une mesure** (61 %), en complément de l'action judiciaire. Les questionnements concernent principalement la mise en œuvre des mesures, les obligations légales, la gestion patrimoniale et les démarches administratives.

→ Nature des orientations

Les orientations vers les permanences proviennent majoritairement des juridictions, confirmant la **complémentarité du dispositif avec les magistrats**. L'organisation des permanences en lien avec les audiences favorise l'accessibilité et la pertinence des accompagnements proposés.

→ Informations collectives

• 28/03/2025 : **Participation au Forum des aidants familiaux** organisé par le CCAS de FONTENAY-LE-FLEURY.

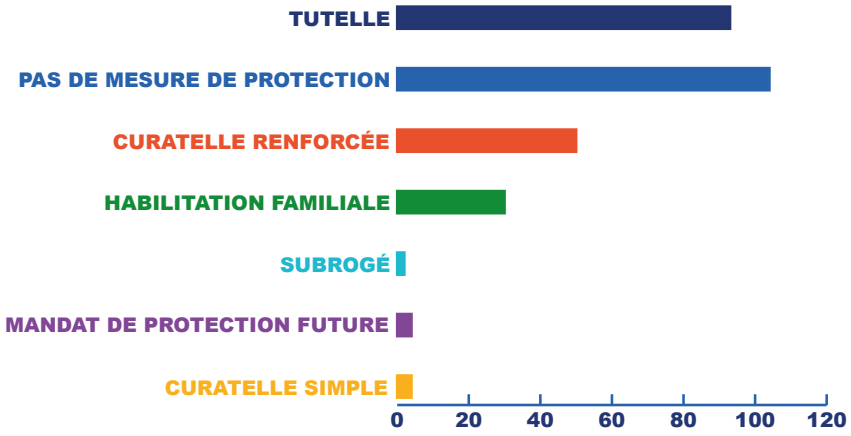

→ Fiches à disposition des tuteurs familiaux

Des fiches d'informations dédiées aux tuteurs familiaux, sont mises à disposition des usagers en appui des explications apportées pendant les permanences :

- Les différentes **mesures de protection juridiques** prononcées par le juge,
- Information sur le **don du sang**,
- La **demande de CNI** pour des personnes en tutelle,
- La **requête numérique** en ligne,
- L'**habilitation familiale**.

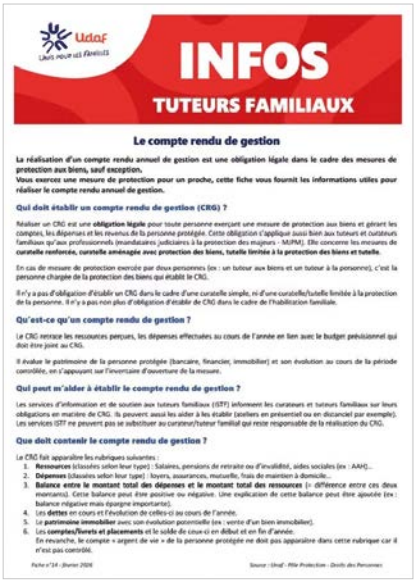

Udaf
Unis pour les familles

INFOS
TUTEURS FAMILIAUX

Le compte rendu de gestion

La réalisation d'un compte rendu annuel de gestion est une obligation légale dans le cadre des mesures de protection aux biens, sauf exception.
Vous exercez une mesure de protection pour un proche, cette fiche vous fournit les informations utiles pour réaliser le compte rendu annuel de gestion.

Qui doit établir un compte rendu de gestion (CRG) ?

Réaliser un CRG est une **obligation légale** pour toute personne exerçant une mesure de protection aux biens et gérant les comptes, les dépenses et les revenus de la personne protégée. Cette obligation s'applique aussi bien aux tuteurs et curateurs familiaux qu'aux professionnels (mandataires judiciaires à la protection des majeurs - MJPM). Elle concerne les mesures de **curatelle renforcée, curatelle aménagée avec protection des biens, tutelle limitée à la protection des biens et tutelle.**

En cas de mesure de protection exercée par deux personnes (ex : un tuteur aux biens et un tuteur à la personne), c'est la personne chargée de la protection des biens qui établit le CRG.

Il n'y a pas d'obligation d'établir un CRG dans le cadre d'une curatelle simple, ni d'une curatelle/tutelle limitée à la protection de la personne. Il n'y a pas non plus d'obligation d'établir de CRG dans le cadre de l'habilitation familiale.

Qu'est-ce qu'un compte rendu de gestion ?

Le CRG retrace les ressources perçues, les dépenses effectuées au cours de l'année en lien avec le budget prévisionnel qui doit être joint au CRG.

Il évalue le patrimoine de la personne protégée (bancaire, financier, immobilier) et son évolution au cours de la période contrôlée, en s'appuyant sur l'inventaire d'ouverture de la mesure.

Qui peut m'aider à établir le compte rendu de gestion ?

Les services d'information et de soutien aux tuteurs familiaux (ISTF) informent les curateurs et tuteurs familiaux sur leurs obligations en matière de CRG. Ils peuvent aussi les aider à les établir (ateliers en présentiel ou en distanciel par exemple). Les services ISTF ne peuvent pas se substituer au curateur/tuteur familial qui reste responsable de la réalisation du CRG.

Que doit contenir le compte rendu de gestion ?

Le CRG fait apparaître les rubriques suivantes :

1. **Ressources** (classées selon leur type) : Salaires, pensions de retraite ou d'invalidité, aides sociales (ex : AAH)...
2. **Dépenses** (classées selon leur type) : loyers, assurances, mutuelle, frais de maintien à domicile...
3. **Balance entre le montant total des dépenses et le montant total des ressources** (= différence entre ces deux montants). Cette balance peut être positive ou négative. Une explication de cette balance peut être ajoutée (ex : balance négative mais épargne importante).
4. Les **dettes** en cours et l'évolution de celles-ci au cours de l'année.
5. Le **patrimoine immobilier** avec son évolution patrimonielle (ex : vente d'un bien immobilier).
6. Les **comptes/livrets et placements** et le solde de ceux-ci en début et en fin d'année.
   En revanche, le compte « argent de vie » de la personne protégée ne doit pas apparaître dans cette rubrique car il n'est pas contrôlé.

Fiche n°14 - février 2024 — Source : Unaf - Pôle Protection - Droits des Personnes

Service d'aide à la gestion du budget familial

La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) est une mesure d'assistance éducative ordonnée par le juge des enfants. Ce dernier peut être saisi par la famille, un travailleur social ou par le magistrat lui-même lorsque les conditions de vie des enfants sont compromises.

Le service perçoit directement les prestations familiales et les reverse aux familles selon un **plan budgétaire** établi conjointement, tout en assurant un **suivi éducatif régulier**, principalement au domicile des familles.

L'objectif de la mesure est d'assainir la situation financière et d'**assurer des conditions de vie et matérielles sécures pour les enfants.** L'autorité parentale et la capacité juridique des parents restent pleines et entières.

Depuis 2023, le service enregistre une progression continue et significative de son activité. Après une augmentation de **+15 mesures** en 2024, l'année 2025 confirme cette dynamique avec +17 mesures supplémentaires, portant le nombre de mesures actives à 320 à fin décembre 2025, soit une hausse de +5,6 % par rapport à fin 2024.

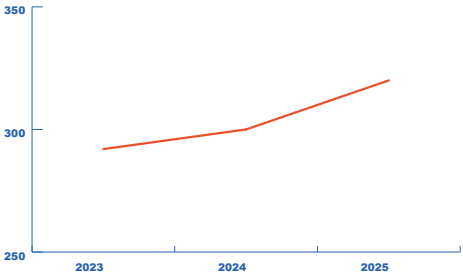

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MESURES SUR 3 ANS

→ 1.Instauration de mesures

En 2025, **78 nouvelles mesures** ont été instaurées, vs 61 en 2024, soit une progression de 22 %.

L'activité de présentation de mesures en 2025 s'inscrit dans la continuité du travail partenarial développé en 2024.

En 2025, 34 situations ont été présentées en binôme avec les partenaires. **82 % a abouti à une audience**, confirmant la pertinence des évaluations menées et la qualité du travail partenarial engagé.

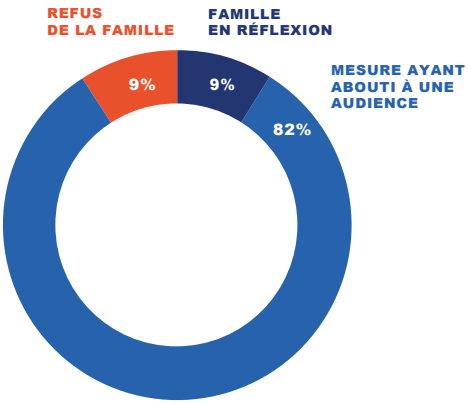

VENTILATION
DES PRÉSENTATIONS DE MESURE

→ 2.Les motifs de fin de mesure

Sur l'année 2025, **59 mesures AGBF** ont pris fin. La progression la plus significative concerne les fins de mesure pour autonomie acquise : de 31 % en 2024 à 51 % en 2025, soit plus d'une mesure sur deux se concluant positivement.

20 % des mesures ont pris fin en raison d'un refus de collaboration de la part des familles. Ce taux non négligeable met en lumière les limites de l'intervention lorsque l'adhésion n'est pas présente ou insuffisante.

12 % des fins de mesure sont liées à une cessation des droits aux prestations familiales, rendant de fait la mesure AGBF sans objet.

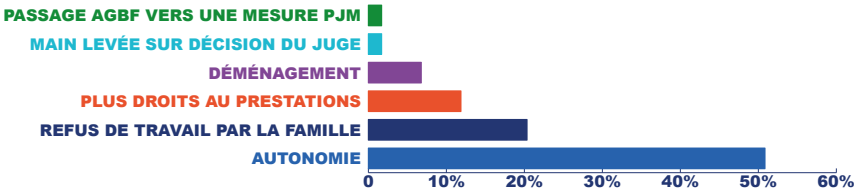

MOTIFS DE FIN DE MESURE

LE SUIVI ÉDUCATIF ET BUDGÉTAIRE

→ 1.Les visites à domicile (VAD)

En 2025, sur les 2 200 VAD programmées, **1 580** ont eu lieu (après annulation ou absences des familles aux rendez-vous), soit un taux de réalisation de 72 %.

En complément des visites à domicile, le service a assuré :

- **70 rendez-vous prévus à l'UDAF, et 16 accueils spontanés sans rendez-vous,**
- **122 audiences avec l'autorité judiciaire,**
- **18 synthèses réalisées**, permettant de formaliser les situations complexes et d'alimenter les décisions.

→ 2.Utilisation des prestations familiales

La gestion des prestations familiales est le cœur de l'intervention du délégué aux prestations familiales. En 2025, les principales destinations des paiements sont le **loyer** (42 %), la **cantine** (21 %), et l'**énergie** (12 %).

Ces dépenses reflètent l'importance de couvrir les besoins essentiels de la vie quotidienne.

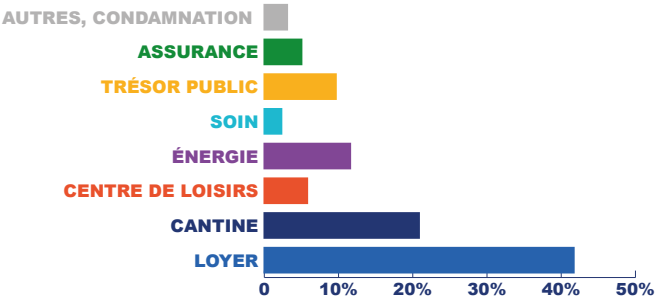

DESTINATIONS PRINCIPALES DES PRESTATIONS FAMILIALES

IMPACT DE LA MESURE DE MJAGBF

La mesure AGBF produit des effets concrets et mesurables sur la vie des familles accompagnées. Au-delà des chiffres, elle agit sur plusieurs dimensions essentielles :

- **Sécurisation du logement**
  En prenant en charge prioritairement le règlement du loyer (43 % des paiements en 2025), le service **prévient les expulsions** et garantit la stabilité résidentielle des enfants.

- **Accès aux besoins fondamentaux**
  Les prestations sont utilisées pour garantir l'alimentation (cantine scolaire), l'énergie, les soins, assurant ainsi les **conditions matérielles minimales du bien-être de l'enfant**.

- **Renforcement des compétences parentales**
  43 % des familles bénéficient d'un conseil budgétaire actif. Le travail éducatif permet aux parents d'**acquérir des outils concrets pour gérer leur budget**, négocier avec les créanciers et anticiper les dépenses. En 2025, 51 % des fins de mesure correspondent à une autonomie acquise — indicateur le plus fort de l'efficacité de l'accompagnement.

- **Préservation de l'autorité parentale et de la dignité**
  En accompagnant sans se substituer, la MJAGBF respecte la capacité d'agir des parents. Elle **évite la rupture familiale** et contribue à maintenir les enfants dans leur milieu de vie, condition essentielle de leur développement.

Unis pour les familles

INFORMATIONS PRATIQUES

NOTRE SIÈGE SOCIAL
5, rue de l'Assemblée Nationale
78 000 Versailles Cedex
01 39 20 14 40
udaf@udaf78.asso.fr

ISTF
Information et soutien aux tuteurs familiaux
Permanences téléphoniques :
Lundi de 9h à 12h
Mercredi de 9h a 12h
istf@udaf78.asso.fr
01 39 20 08 08

PCB
Point conseil budget
pcb@udaf78.asso.fr
07 71 61 24 44

LES VACANCES SOLIDAIRES
pcb@udaf78.asso.fr
07 71 61 24 44

ASSOCIATIF
Service Associatif
associatif@udaf78.asso.fr
01 39 20 14 40

PJM
Protection Juridique des Majeurs
udaf.mp@udaf78.asso.fr

AGBF
Aide à la Gestion budgétaire des Familles
agbf@udaf78.asso.fr
01 39 20 14 40

INCLUSION NUMERIQUE
Inclusion numérique
numerique@udaf78.asso.fr
07 71 12 54 33

Nous retrouver :
www.udaf78.fr